

Coupure d'eau planifiée et avis d'ébullition préventif pour 836 résidences du secteur de l'aréna

Magog, le 8 août 2024 – La Ville de Magog informe la population qu'en raison de travaux sur le réseau d'aqueduc, une coupure du service d'eau potable est prévue le mardi 13 août, de 7 h à 16 h, pour 836 résidences du secteur de l'aréna.

Au retour du service, un avis d'ébullition préventif de l'eau potable sera en vigueur pour les résidences concernées, et ce, jusqu'au vendredi 16 août minimalement.

Un plan indiquant le secteur concerné est disponible en [cliquant ici](#).

Les rues suivantes seront impactées :

- 16^e Avenue
- 17^e Avenue
- 18^e Avenue
- Ail-des-Bois
- Damasse-Bastien
- De la Pente-Douce
- De la Rose-des-Vents
- De la Sauge
- Des Ancêtres
- Des Grands-Vents
- Des Hautes-Sources
- Des Horizons
- Des Hostas
- Des Neiges
- Des Sous-Bois
- Du Coudrier
- Du Sourcier
- Fernand
- Gérard-Gévry
- Lalande
- Nicolas-Viel
- Principale Est
- Rolland-Dion
- Saint-Alphonse Sud
- Saint-Ours
- Saint-Paul

Les résidents du secteur concerné doivent attendre que la Ville de Magog lève l'avis avant de consommer à nouveau l'eau du robinet. Cette information sera disponible sur le site Internet, sur la page Facebook et sur l'application bciti (section avis) de la Ville de Magog.

Quoi faire pendant l'avis d'ébullition préventif?

Il est possible que l'eau ait une couleur brunâtre ou qu'elle soit brouillée. L'eau du robinet préalablement bouillie, à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau



embouteillée doit être utilisée pour les usages suivants jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Préparer et boire des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments crus (fruits, légumes, etc.);
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

L'eau du robinet non bouillie peut être utilisée pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain;
- Se laver avec une débarbouillette;
- Il est important que les jeunes enfants n'ingurgitent pas d'eau durant le bain.

Les entreprises, commerces et institutions desservis doivent aviser leur clientèle que l'eau est impropre à la consommation. Il est recommandé de fermer les fontaines d'eau et d'indiquer les endroits où de l'eau potable reste disponible.

Pour toute question, les citoyens sont invités à consulter le site Internet de la Ville de Magog au ville.magog.qc.ca/avis.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

